



Procédure de mise aux enchères bien immobiliers

Par alex22

Bonjour, voilà ma situation

Maman décédée en 2009 elle a eu 2 enfants de son premier mari et 2 du deuxième on a réglé sa succession frais etc ?.....

Son deuxième mari a eu l'usufruit des biens immobiliers

En 2013 le deuxième mari de ma mère décédé, il avait eu en premier mariage 4 enfants et 2 enfants avec ma mère.

Soit au total 8 indivisaires pour une maison.

Il y a deux notaires un qui règle la succession de mon beau-père et un autre qui me représente et d'autres indivisaires.

Donc avec une mise en vente du bien, alors un comme il s'agit d'une indivision.....!

Certain signe les mandats d'autres pas. J'en ai marre pour une maison qui ne vit pas et les assauts des jours sans vie abîme.

Bref mon Notaire qui s'occupe du dossier me dit cela fait trois que cela dure, pour une maison.

Je vous propose une mise aux enchères avec saisie d'un avocat et tribunal et enchères (il s'occupe de tout). La procédure est rapide.

Il me dit les frais de cette procédure seront ponctionnés sur la succession.

- Ma question les frais de saisie d'avocats et de justice vont-ils être réglés par tous les indivisaires ou bien uniquement par moi qui fait la demande

merci de votre aide